

École Régionale des Beaux-Arts - Travaux d'aménagement 1991 - Modification du programme initial et demande de participation financière de l'État

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 12 novembre 1990, le Conseil Municipal a approuvé un programme de travaux d'aménagement et de restructuration de l'École Régionale des Beaux-Arts, dont la réalisation était prévue sur deux exercices budgétaires, 1990 et 1991. De même, le Conseil Municipal a autorisé l'acquisition en 1990 de divers matériels pédagogiques.

Pour ces différents investissements, la participation financière de l'État avait été sollicitée.

C'est ainsi que par arrêté du 28 mars 1991, le Ministère de la Culture et de la Communication attribuait à la Ville une subvention totale de 600 000 F (400 000 F pour les travaux, 200 000 F pour les acquisitions de matériels), au titre de l'année 1990.

Les travaux réalisés au cours de l'année 1990 ont été les suivants :

- aménagement de la bibliothèque,
- extension de l'atelier sérigraphie,
- transfert de l'atelier céramique.

Selon le programme approuvé par le Conseil Municipal le 12 novembre 1990, il resterait à réaliser au titre de 1991 les travaux ci-après :

- aménagement du sas d'entrée	99 624 F
- construction d'une salle de réunion	780 000 F
Total TTC	879 624 F

Or de nouvelles priorités viennent d'être dégagées afin de permettre à l'École de fonctionner dans les meilleures conditions.

C'est ainsi que les travaux suivants sont envisagés en 1991 aux lieu et place des deux opérations mentionnées ci-dessus :

- réfection des entrées avec mise en place de portes automatiques	200 137,50 F
- réfection de sanitaires	150 384,80 F
- installation de stores	5 000,00 F
- installation chauffage	20 000,00 F
- installation de postes téléphoniques	63 955,05 F
- installation d'alarmes	18 700,00 F
- installation électricité	22 000,00 F
- installation enseigne	20 000,00 F
- équipement salle de dessin	100 000,00 F
- étanchéité et isolation	400 275,00 F
Total TTC	1 000 452,35 F

Ce nouveau programme 1991 pourrait être présenté au Ministère de la Culture et de la Communication en vue d'obtenir une subvention.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme 1991 modifié de travaux d'aménagement et de restructuration à l'École Régionale des Beaux-Arts,

- autoriser M. le Député-Maire à lancer les appels d'offres et à signer les marchés à intervenir ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,

- solliciter la participation financière de l'État pour ce programme 1991, estimé à 1 000 452,35 F,

- inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant de la subvention accordée, dès notification de l'arrêté, en recettes au chapitre 903.69.1051.00509.33000 et en dépenses au chapitre 903.69.232.00509.33000,

- s'engager à assurer le financement de la part à la charge de la Ville par des crédits figurant au budget primitif 1991 à l'imputation de dépenses ci-dessus.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Communale, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.